Chiconi (976) : il assiste à un passage à tabac mortel puis rentre regarder la télévision, condamné à 4 ans dont 3 avec sursis

28/10/2026 à 19h10



Un homme a été condamné le mardi 27 octobre par le tribunal correctionnel de Mamoudzou à quatre ans de prison, dont trois avec sursis simple, pour non-assistance à personne en danger. Les faits remontent à mars 2018, à Chiconi, sur la plage de Sohoa.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années, soupçonné de vol, avait été emmené de force sur la plage et passé à tabac. Son corps avait ensuite été retrouvé nu, ligoté et bâillonné. Le condamné n'a pas participé aux coups, mais a reconnu avoir regardé les violences pendant environ cinq minutes sans alerter les secours, avant de rentrer chez lui regarder la télévision.

Au tribunal, il a invoqué la peur. La défense a insisté sur l'insécurité de l'époque et rappelé que d'autres habitants auraient été témoins des faits. Le parquet estimait qu'il était possible d'appeler les secours sans s'interposer

physiquement.

Le tribunal a prononcé une année ferme, susceptible d’aménagement, ainsi qu’une privation de droits civiques de cinq ans et des dommages et intérêts à verser à la famille de la victime. Les auteurs présumés du meurtre n’avaient pas encore été jugés, selon Mayotte Hebdo.

Source : Mayotte Hebdo, 28 octobre 2026.